

# Le petit Cambonnais

**JOURNAL MUNICIPAL**

**- Janvier 2020 - N° 47**

## **Votre mairie**

### **Horaires d'ouvertures :**

Lundi, Mardi, jeudi  
et vendredi : 8h30 à  
12h00 et 13h30 à  
17h00.

Mercredi :  
8h30-12h

**Tél :** 05.63.53.00.00

### **Email :**

[sandrine.gauthier@mairiedecambon.fr](mailto:sandrine.gauthier@mairiedecambon.fr)

[Elus@mairiedecambon.fr](mailto:Elus@mairiedecambon.fr)

### **Site Internet :**

<https://cambondalbi.com/fr/>



*Sarah Laurens et les membres du Conseil Municipal vous souhaitent une excellente année et vous convient à la salle polyvalente le vendredi 17 janvier 2020 à 18h30 à l'occasion de la cérémonie des vœux .*

## **SOMMAIRE**

**1 Edito**

**5 Élections**

**7 Chèque énergie**

**8 Les Blés d'Or**

**2 Conseils  
municipaux**

**6 La fibre arrive  
à Cambon**

**7 Société de chasse**

**9 La vie à Cambon**

## ÉDITO



*Et oui ! C'est le dernier. Après douze ans de mandat, à raison de quatre Petits Cambonnais par an, voici mon 47<sup>ème</sup> et dernier éditorial. En effet, comme annoncé dès 2014, je ne me représente pas pour un troisième mandat.*

*Le mandat de maire est formidable. Le premier magistrat d'une petite commune est amené à toucher tous les sujets qui préoccupent les êtres humains, de la naissance à la mort. On découvre la vie sous toutes ses coutures et en particulier toutes les complexités de la gestion du « vivre ensemble ».*

*Mais j'ai toujours été persuadée que la richesse provient de la diversité. Si les mandats des élus étaient limités à deux, il me semble qu'il y aurait plus d'idées, plus de parité et les citoyens auraient plus confiance dans leurs institutions. Nous avons rempli la majorité de nos engagements de 2008 et 2014. Nous avons fait un document d'urbanisme durable et raisonné, construit un groupe scolaire, remis à neuf la crèche ainsi que la salle polyvalente. Nous avons aménagé des espaces publics, acquis le bois de la Devèze, agrandi le cimetière.*

*Grâce au service voirie de l'agglomération, nous avons pu entretenir les routes et sécuriser certains croisements difficiles. De manière globale, toutes les compétences transférées à l'agglomération sont traitées aujourd'hui avec un haut niveau de technicité, impossible à avoir dans une petite commune.*

*J'ai été très fière d'animer toutes ces années un conseil municipal dans lequel tous les conseillers se sont investis sur des sujets souvent difficiles, avec sérieux et efficacité. Je les remercie du fond du cœur d'avoir contribué à rendre les réunions intéressantes, souvent dans la bonne humeur et toujours dans le souci du service public. Je remercie en particulier mes adjoints qui ont beaucoup donné pendant toutes ces années : Bernard Cabrol, mon fidèle lieutenant tous les jours sur le pont pour les problèmes d'infrastructures ; Martine Alran-Rey, ma sœur de cœur très investie sur les sujets d'urbanisme ; et Philippe Granier, mon second si performant grâce à qui nous n'avons jamais eu peur pour le budget.*

*Je vous remercie de m'avoir accordé votre confiance toutes ces années, et je vous souhaite une excellente nouvelle année 2020 !*

*Sarah Laurens*



Séance du 27 novembre 2019

## ➤ Décisions du Maire

- Avenants aux marchés de la salle polyvalente :

Sevestre Etanchéité :  
Avenant pour 450 H.T.,  
comprenant les plus-values :  
élargissement ouverture.

SARL Tarroux et fils :

Avenant pour 1 960 H.T.,  
comprenant les plus-values  
pour la peinture des deux  
façades sud-ouest et nord-  
ouest de la salle polyvalente

- Contrat de maintenance  
PROENERGIE : pour l'  
entretien des installations de  
ventilation et chauffage du  
groupe scolaire pour une  
période d'un an, renouvelable  
deux fois pour un montant  
annuel de 1 542.44 €.

- Devis de l'entreprise Tarroux  
pour la peinture de la façade  
de la crèche et le retour  
s'élevant à 1 008 € H.T.

- Devis de l'entreprise  
CHALLENGER pour l'achat  
de 200 chaises pour un  
montant de 3 950 € HT.

- Devis de l'entreprise  
Equasys pour l'achat de 3  
ordinateurs pour un montant  
de 2 000 € HT.

## ➤ Emprunt

La commune a sollicité en  
octobre 2019 une  
renégociation du prêt  
contracté auprès de la  
Banque Populaire Occitane.

La BPO a formalisé leur  
accord de renégociation selon  
les conditions suivantes :

Taux actuel : 2,9 %  
Nouveau taux : 2,0 %

Durée et périodicité  
inchangées. Le conseil

municipal adopte à l'unanimité  
cette proposition et charge  
madame le Maire de signer  
l'avenant avec la Banque  
Populaire Occitane.

## ➤ Marché cantine

Le marché public de fourniture  
de repas pour la cantine a été  
relancé pour un total repas en  
période scolaire de 11 000  
repas maternelle, 12 000  
repas primaire et 200 repas  
adultes ; hors période  
scolaire, 2 000 repas primaire  
et 380 repas adultes.

Le règlement de consultation  
prévoyait une notation sur 45  
points du critère prix des  
prestations et sur 55 points la  
valeur technique de l'offre :

• Prix (45 %)

Le prix des prestations sera  
jugé au vu du bordereau des  
prix unitaires complété par le  
candidat.

• Valeur technique (55 %)

Moyens humains et  
logistiques affectés aux  
prestations sur 10 points ;  
Hygiène et sécurité  
alimentaire sur 5 points ;  
Qualité des menus sur 35  
points ; Développement  
durable sur 5 points.

Trois candidats ont postulé :

- API RESTAURATION
- CRM
- SAS SR COLLECTIVITES

Le 12 novembre, les élus (S.  
Laurens, P. Granier et J-P.  
Rayssac), ainsi que les  
agents Véronique Henri et  
Christine Blacquières ont  
testé à la cantine les  
échantillons fournis afin de  
compléter le tableau  
d'analyses qui attribue à SAS

SR Collectivités la note de  
8.875, API Restauration la  
note de 8.375 et CRM la note  
de 9.125.

L'analyse des offres attribuée à  
- SAS SR Collectivités la note  
technique de 43.375 et la note  
prix de 38.57

- API Restauration la note  
technique de 41.875 la note  
prix de 44.92

- CRM la note technique de  
46.125, la note prix de 44.64.  
CRM se classe 1er, API 2ème  
et SAS SR 3<sup>ème</sup>.

Il a été également demandé  
aux prestataires de chiffrer  
une variante avec un repas  
bio par semaine.  
L'augmentation du prix du  
repas avec la variante est  
d'environ 13 centimes pour  
CRM, 20 centimes pour API et  
25 centimes pour SAS SR.

Après délibération le conseil  
municipal décide à l'unanimité  
d'attribuer le nouveau marché  
cantine pour une période de  
12 mois renouvelable deux  
fois à l'entreprise CRM Rodez  
Et vote la proposition de la  
variante (3 votes pour la  
proposition de base et 12  
votes pour la variante un  
repas bio par semaine)

## ➤ Le village des enfants

Reconduction de la  
convention entre la collectivité  
et le Village des enfants, qui  
définit les conditions dans  
lesquelles la Commune de  
Cambon d'Albi apporte son  
soutien aux activités d'intérêt  
général que l'Association  
entend poursuivre à son  
initiative, conformément à ses  
statuts.



Afin de soutenir l'association « Le Village des Enfants » et à la condition qu'elle respecte toutes les clauses de la présente convention, la commune s'engage à verser à l'association une subvention générale de fonctionnement en complément des financements apportés par la CAF dans le cadre de la PSU et par la participation des familles.

Cette subvention est portée de 107 000 € à 120 000 € par an.

## ➤ Subventions aux associations

Le vote du budget n'intervenant que fin mars ou mi-avril, il est indispensable de prévoir de verser des avances sur les subventions qui seront votées dans le cadre du budget primitif 2020. La convention avec l'association « Village des Enfants » prévoit une subvention de fonctionnement de 120 000 €. Il est apparu qu'un versement mensuel de 10 000 € était le plus adapté. En conséquence, il est nécessaire de prévoir une avance de 40 000 € (4 mois à 10 000 €). Subvention de fonctionnement (chapitre 6) à verser avant le vote du budget 2019 sur le chapitre 65, article 6574.

La convention avec l'association Familles rurales de Cambon qui gère la crèche « Pirouette Galipette » prévoit l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 43 000 € ainsi que le versement en quatre acomptes.

Afin de permettre le versement des deux premiers acomptes, il est nécessaire de prévoir 21 500 € sur le budget 2020.

## ➤ Subventions à la coopérative scolaire

M. Couderc et C. Andreau, professeures des écoles CE2-CM1-CM2 ont conçu un projet pédagogique d'apprentissages pluridisciplinaires intitulé : « Passeport pour la préhistoire ».

Ce projet, qui s'étale sur deux jours, prévoit d'emmener tous les enfants des deux classes en Ariège, pour visiter la grotte de Bedeilhac et le Parc pyrénéen de l'art préhistorique.

L'hébergement est prévu au Village de vacances de Marc. Le montant total du séjour est estimé à 3 198.25 €, soit 68.05 € par élève.

Les enseignantes sollicitent la prise en charge du transport, estimée à 1200 €.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette proposition et charge madame le maire de faire le virement sur le compte de la coopérative scolaire.

## ➤ Ecole et Cinéma

Renouvellement de la convention avec l'association « MEDIA TARN »

Dans le cadre de la politique commune d'éducation artistique et culturelle au cinéma conduite au profit du jeune public, la structure culturelle Média-Tarn est chargée de la coordination générale de l'action « Plan

Ciné-Tarn » déclinée en différentes opérations départementales dont celle dite « École et Cinéma ».

Une convention de contribution financière municipale est proposée par MEDIA TARN à la Commune qui, prendrait en charge le coût de cette prestation s'élevant à 1,50 € par élève/an. Ce concept propose 4 projections par an pour les 147 enfants inscrits à ce programme éducatif. Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité et d'inscrire le coût de cette participation au BP 2020.

## ➤ Convention avec la Croix Rouge

Dans le cadre du « Plan Communal de Sauvegarde », la Croix Rouge du Tarn propose à la commune de signer une convention, dans laquelle la Croix Rouge s'engage à mettre à la disposition de la commune les matériels et véhicules de son centre de Secours départemental, moyennant une contribution de 500 € par an.

La Croix Rouge propose de mettre en œuvre tout ou partie des actions suivantes :

- Participer à la cellule de crise de l'opérateur,
- Mettre en place une cellule d'accueil d'impliqués et de participer aux missions de soutien psychologique
- Installer des centres d'hébergement d'urgence
- Prendre en charge l'accueil des familles des personnes décédées

- Opérations « coup de main – coup de cœur » (nettoyage de maisons)
- Encadrement des bénévoles spontanés
- Actions spécifiques : canicule, grand froid, aide à l'évacuation des maisons.

Seuls les matériels stockés et renouvelés sont concernés par cette contribution, les volontaires de la Croix Rouge ne percevant aucune rémunération.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité et charge madame le maire de signer la convention avec la Croix Rouge.

toujours plus étroits, mais aussi car elles mesurent que l'évolution des technologies nécessaires à la mise en œuvre des systèmes d'informations implique de plus en plus souvent la mise en réseau et la mutualisation des infrastructures notamment pour l'obtention d'économies d'échelle.

Enfin, la multiplicité et la complexité des technologies à maîtriser pour assurer l'administration des systèmes d'information ne peut qu'encourager les collectivités à mutualiser l'expertise et la gestion humaine en la matière.

C'est pourquoi les collectivités du territoire ont décidé la mise en commun de l'exploitation de leurs logiciels de gestion des finances et des ressources humaines, logiciels respectivement nommés CivilNET-Finances et CivilNET-Ressources humaines.

Aujourd'hui ces logiciels sont déployés à l'agglomération et dans 14 des 16 communes membres de notre EPCI.

Cette exploitation commune, notamment la prise en charge de leur maintenance et des coûts associés, s'accompagne d'effets qui sont réglés par une convention entre l'agglomération et ses communes membres qui a été adoptée lors du conseil communautaire du 12 novembre 2015.

Cette convention prévoit une répartition des coûts de maintenance selon la taille de la collectivité, soit :

De 0 à 1 000 habitants : 650 € TTC /an

De 1 000 à 3 000 habitants : 1 300 € TTC / an

De 3 000 à 10 000 habitants : 2 600 € TTC / an

Au-delà de 10 000 habitants : 9 150 € TTC / an

Jusqu'à présent, les coûts de maintenance ont été entièrement assumés par l'agglomération, ce qui a représenté une dépense cumulée de 144 861,04 € depuis la mise en production des logiciels. Il convient donc de mettre en œuvre les modalités de remboursement des coûts de maintenance pour les collectivités qui en bénéficient, de manière à couvrir le montant des dépenses effectivement supportées.

Le coût de la maintenance des logiciels CivilNET-Finances et CivilNET-Ressources humaines s'élève à 30 000 € TTC en 2019.

Ce coût pourrait être réparti de la manière suivante :

Communauté d'agglomération : 10 000 € TTC

Ville d'Albi : 10 000 € TTC

Autres communes : 10 000 € TTC

La nouvelle grille de répartition des coûts pourrait ainsi être la suivante :

- De 0 à 999 habitants : 250 € TTC /an
- De 1 000 à 2 999 habitants : 500 € TTC / an
- De 3 000 à 4 999 habitants : 1 200 € TTC / an
- De 5 000 à 9 999 habitants : 1 900 € TTC / an
- Au-delà de 10 000 habitants : 10 000 € TTC / an

## Séance du 12 décembre 2019

### ➤ Mutualisation logiciels

L'article L.5216-7-1 du code général des collectivités territoriales permet aux communes de confier à une communauté d'agglomération la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de leurs attributions.

Cette disposition permet à l'établissement public de coopération intercommunale de se doter de biens qu'il partage avec ses communes membres.

Le législateur entend ainsi encourager la mutualisation et l'optimisation des infrastructures.

Cette mutualisation s'avère en phase avec une volonté commune de bonne organisation et d'optimisation des services née du fait que les collectivités concernées constatent que l'évolution de leurs modes de coopération impose des partenariats

Cette nouvelle grille sera mise en place à compter de 2019 sans remboursement des coûts précédemment supportés par l'agglomération. Le conseil municipal de la commune de Cambon d'Albi approuve la répartition des coûts de maintenance et le projet de convention annexé à la présente délibération.

### ➔ CLECT

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie le 28 novembre 2019.

Les points à l'ordre du jour étaient les suivants :

Clause de revoyure services communs : ADS, ressources-humaines, finances et informatique ;

Mise à jour des périmètres des services communs ressources-humaines, finances, informatique et création du service commun achats publics / assurances / affaires juridiques ;

Documents d'urbanisme : révisions et finalisations des plans locaux d'urbanisme communaux ;

Le détail des évaluations par compétence ainsi que le rapport de la CLECT sont annexés à la présente délibération.

### ➔ Eau Potable

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable est présenté à l'assemblée délibérante et fait l'objet d'une

délibération. Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

## Elections municipales

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020.

Pour ces élections, de nouvelles modalités d'inscription sur les listes électorales vont être appliquées :

- Il est désormais possible de s'inscrire jusqu'au 7 février 2020 (la règle du 31 décembre de l'année précédant le scrutin n'est donc plus impérative). Cette inscription peut se faire en mairie, sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr), ou bien par courrier (envoi d'un imprimé CERFA

spécifique). Dans tous les cas, il faut prévoir un justificatif d'identité et un justificatif de domicile.

- Chaque citoyen peut s'inscrire en ligne et vérifier lui-même sa situation électorale ([www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)).

Il est impossible de voter sans être correctement inscrit sur les listes électorales.

Dès qu'il y a déménagement notamment, on doit penser à cette inscription qui est volontaire.

Renseignements Mairie : 05 63 53 00 00

### Rappel

Une pièce d'identité est obligatoire pour voter. Pour justifier votre identité au moment de voter, vous devez présenter l'un des documents suivants :

- Carte Nationale d'Identité (valide ou périmée depuis moins de 5 ans)
- Passeport (valide ou périmé depuis moins de 5 ans)
- Carte vitale avec photographie
- Permis de conduire (en cours de validité)

Liste complète : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F136>



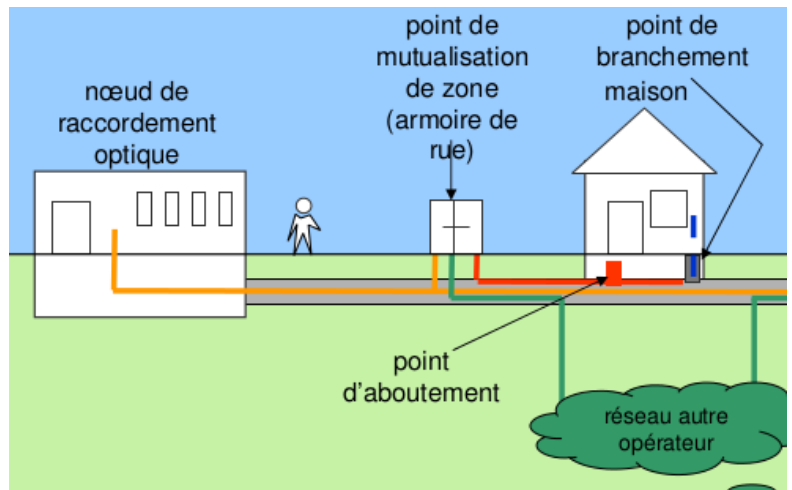
# La fibre arrive à Cambon

**La Fibre devient le nouveau standard de connexion. Pour les foyers et les entreprises, la révolution numérique impose l'accès à une connexion internet rapide.**

L'installation de la fibre est réalisée par l'opérateur Orange. Conformément à une convention signée entre Orange, la Préfecture du Tarn et la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, Orange s'est engagé à rendre tous les logements du territoire d'agglomération raccordables au 31 décembre 2020 (c'est-à-dire tous les domiciles doivent être situés de quelques mètres à quelques dizaines de mètres d'un point fibre).

Pour déployer la fibre sur Cambon, Orange construit une fibre optique à partir d'un central vers des armoires de distribution (les PMZ Point de Mutualisation de Zone). Il y aura 4 armoires techniques PMZ installées en début d'année : route de Millau, Côte des écoliers, rue Pablo Picasso et rue Victor Hugo.

Chaque armoire PMZ distribue environ 300 logements ou bâtiments (Orange se base sur les données Insee - pour Cambon, 845 logements). A partir des armoires, Orange tire en étoile des câbles de fibre vers des boîtiers (les PA Point d'Aboutement, aériens ou souterrains) qui distribuent chacun environ 80 bâtiments. A partir des PA, des câbles fibre



partent (aériens ou souterrains) vers des boîtiers (les PBO Point de Branchement) permettant de raccorder quelques logements (6 ou 7). Nous sommes alors au plus près des habitations. Ensuite il appartient à chaque abonné de demander son raccordement. Orange ou un opérateur concurrent tire alors les derniers mètres de fibre jusqu'au domicile où une terminaison optique, puis une box sont alors installées. Le déploiement est planifié par Orange, la commune ne connaît pas le calendrier de ce déploiement et ne peut donc pas vous indiquer quand vous pourrez bénéficier de la fibre chez vous. Toutefois, nous savons que les habitants de la Sarrade, qui longtemps ont été les plus mal lotis (puisque leur accès téléphonique provenait de Villefranche), sont aujourd'hui les premiers foyers à être raccordés car ils dépendent de Saint-Juéry où le déploiement de la fibre est terminé.

Pour plus de renseignements vous pouvez vous rendre sur les sites

<https://cartefibre.arcep.fr/>

<https://selectra.info/telecom/guides/technologies/fibre-optique>

Page d'information concernant la couverture fibre optique des 4 grands opérateurs nationaux.

<https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre-optique>

Découvrez où en est le déploiement de la Fibre dans votre ville, votre quartier, votre rue, en testant votre éligibilité

# Chèque énergie 2020

**Le chèque énergie permet de payer ses factures d'énergie mais aussi certains travaux. Comment obtenir et utiliser les chèques énergie dont les prochains envois auront lieu au printemps 2020 ?**

Le chèque énergie est un moyen de paiement émis par l'Etat pour aider les ménages modestes à payer leurs factures d'énergie. Cette aide concerne aussi bien les factures d'électricité (EDF, etc.) que celles de gaz (Engie, etc.), de bois, de fioul, etc.

Le chèque énergie peut également être utilisé pour financer une partie des travaux d'économie d'énergie dans le logement.

Le chèque énergie est attribué sous condition de revenus. Les bénéficiaires sont donc les foyers aux faibles ressources.

Le montant du chèque est déterminé en fonction des revenus et de la composition du ménage. Le montant minimal du chèque énergie 2019 est de 48 euros annuels, tandis que son montant maximal est fixé à 277 euros par an.

En principe, les bénéficiaires du chèque énergie

n'ont aucune démarche à accomplir. C'est l'administration qui se charge du versement, de façon automatique.

Chaque année après les envois des déclarations de revenus, le fisc adresse la liste des ménages bénéficiaires du chèque énergie à l'Agence de Services et de Paiement, qui est en charge de la remise des chèques. Le bénéficiaire n'a donc aucune demande de chèque énergie à adresser : il reçoit son chèque automatiquement par courrier adressé dans sa boîte aux lettres. Il faut donc avoir déclaré ses revenus pour recevoir le chèque énergie. Y compris lorsque vous n'êtes pas imposable.

Le chèque énergie est envoyé une fois par an au domicile du bénéficiaire au début du printemps. Les dates d'envoi varient en fonction des départements : elles s'échelonnent entre fin mars et fin avril. Il est valable au cours de l'année civile de son émission et jusqu'au 31 mars de l'année suivante. Vous pouvez donc l'utiliser encore même après le 31 décembre de l'année de son envoi.

**Numéro vert (gratuit) : 0 805 204 805**

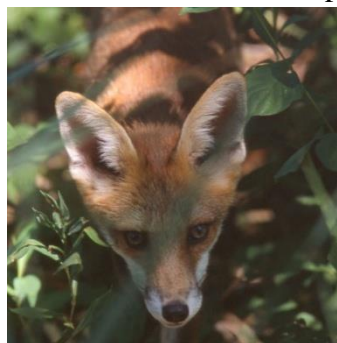


[www.chequenenergie.gouv.fr](http://www.chequenenergie.gouv.fr)

## Société de chasse

**Un canidé se fait de plus en plus présent dans notre secteur, il s'agit du renard roux (*Vulpes vulpes*), le Goupil du moyen-âge.**

C'est un mammifère au pelage roux marqué de blanc sous le ventre et la gorge, au museau pointu, aux oreilles droites et à la queue touffue.



Il présente des variations importantes de taille suivant les individus : les adultes mesurent 35 à 40 cm de

haut au garrot et 58 à 90 cm de long. Le Renard roux se reproduit de décembre à février pour une mise bas aux beaux jours. Celle-ci s'effectue à l'abri d'un terrier. Le renard est très territorial et défend une certaine surface qu'il exploite pour subvenir à ses besoins. Cette surface peut varier de quelques dizaines d'hectares en ville à plusieurs centaines en territoire rural.

Bien que faisant partie de l'ordre des carnivores le renard est un omnivore. Le lapin de garenne, les petits rongeurs, des oiseaux, des grenouilles, des reptiles ainsi que des insectes ou des végétaux peuvent faire partie de son menu



Au point de vue domestique, alors que l'on prône l'élevage en plein air, certains éleveurs de chez nous en ont fait les frais : des canards dans un parc de nuit et des poules à l'ombre dans un champ de maïs en plein jour. Après la disparition du lapin, la raréfaction du perdreau, le difficile maintien du lièvre, si l'on veut conserver une certaine biodiversité il est nécessaire de réguler cette population qui, elle, s'adapte très bien au milieu par sa nourriture ou par sa fécondité naturelle.

Les prises par le piégeage ou les battues spécifiques permettent de quantifier la population et de prévoir les interventions nécessaires. Un autre moyen est le recensement des dégâts causés. Nous devons être attentifs aux maladies et parasites affectant cette espèce. Nous n'en retiendrons que deux:

- la gale entraînant la mort après un délai pouvant aller jusqu'à 4 mois et pendant ce temps peut être transmise aux chiens qui sont en contact.

- l'echinococcose occasionnée par un parasite parfois appelé ténia du renard qui peut être contracté par l'homme s'il entre en contact avec des objets souillés par le renard, comme un fruit tombé à terre par exemple. Le parasite s'attaque alors au foie et l'infection peut aller jusqu'à la mort de l'individu touché.

Qu'il s'agisse de renard ou d'un autre animal paraissant malade ou trouvé mort dans la nature, évitez de le toucher, ne laissez pas votre chien s'en approcher et signalez nous le phénomène, dans un but de protection sanitaire tant de la faune sauvage que domestique .

Vous souhaitez profiter de la nature, et vous faire accompagner de votre compagnon à 4 pattes : ne le laissez pas gambader trop librement, il risquerait d'anéantir des couvées ou de jeunes animaux sauvages.

Société de Chasse Cunac Cambon.

Contact: Yvon DELECOULS 05 63 53 02 33

## les Blés d'Or

### L'Activité Physique Adaptée.

Les Blés d'Or reprennent l'activité physique adaptée aux seniors. Cet atelier a débuté le 23 septembre. Il est réservé aux plus de 60 ans. Un professionnel apporte tous les conseils. Cette activité réduit le déclin lié à l'âge. Elle augmente la longévité et retarde la dépendance. Elle contribue au maintien de l'autonomie et au lien social. Ce sont des séances de 1 h financées par le Conseil Général. Il vous restera seulement une petite contribution à régler.

### Atelier mémoire en liberté.

Cet atelier a repris le 10 novembre. Le petit groupe se

retrouve pendant 2 h tous les 15 jours pour faire une dictée et des exercices.

### Les voyages.

En 2019, c'est le club de Mouzieys Teulet qui a organisé le voyage de 2 jours en Andorre. Ces 2 journées étaient très intéressantes.

Le Club de Cambon s'est rendu à Conques et Espalion et le club de Fréjairolles à St Cirq Lapopie.

Les voyages de fin d'année 2019 : Les 3 et 4 octobre nous étions 25 adhérents pour aller à Pau et Lourdes. Le dimanche 22 octobre nous sommes allés au spectacle « Les Bodins » à Toulouse.

Les 3 clubs

demandent les devis pour les voyages 2020. Nous vous dirons quelles sont les destinations dès que possible.

### Le jeudi.

N'oubliez pas le jeudi après-midi. La rencontre a lieu à 14 h au foyer à Cambon. On peut jouer aux cartes ou à des jeux de société ou bien aller marcher.

Pour tous renseignements Mme Marie-L. Huc 05 63 53 02 40  
Marcel Malié 05 63 78 83 11  
Voir aussi le blog des Blés d'Or : [www.blesdor-cambon.blogspot.fr](http://www.blesdor-cambon.blogspot.fr)





## **Cérémonie 11 novembre**

Le vendredi 15 novembre 2019, la commune a rendu hommage aux victimes de la Grande Guerre, en présence du conseiller départemental, Jean-Paul Raynaud, de la maire de Fréjairolles, Marie-Claire Malroux et de la directrice de l'école, Corinne Meyer. La cérémonie a été honorée également par la présence de la gendarmerie et des porte-drapeaux de la FNACA. Ce fut l'occasion également de remettre au porte-drapeau Aimé Papailhau le nouveau drapeau de la commune, moins grand et moins lourd.



## **Journée des aînés**

L'après-midi organisée pour les aînés par le CCAS a eu lieu le 14 décembre. L'Harmonie Saint Eloi a offert une heure de concert qui a été très appréciée de tous. Le chef d'orchestre est intervenu entre chaque morceau pour raconter le contexte de ce qu'ils allaient jouer. Il a fait participer la salle pour le dernier morceau ce qui a mis les participants en joie.

## **Mise en valeur**

La croix située au croisement de la route de Mouzieys et de la côte des écoliers a fait partie du programme de restauration des croix de Cambon. Afin de mettre en valeur ce travail, les panneaux indicateurs ont été déplacés comme le montrent les photos à droite.



## **Vide grenier**

Le vide grenier organisé par le foot à 7 aura lieu le 2<sup>ème</sup> dimanche du mois d'Avril soit le 12 avril. Pensez à réserver vos emplacements auprès de la mairie à partir du 23 mars.

### **Publication de la commune de Cambon**

4 place de la mairie – Tél. 05 63 53 00 00 – Email. : [sandrine.gauthier@mairiedecambon.fr](mailto:sandrine.gauthier@mairiedecambon.fr)

Site Internet : <https://cambondalbi.com/fr/>

Directeur de la publication : Sarah Laurens – Rédaction et mise en page : Commission communication

Impression : Janvier 2020 – Tirage : 950 exemplaires